



# HEBDO FOOT ARTOIS



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : [secretariat@artois.fff.fr](mailto:secretariat@artois.fff.fr)

## SOMMAIRE

1. COMITE DIRECTEUR – Réunion du 22 août 2022
2. COMMISSION STATUT ARBITRAGE – Mutés supplémentaires
3. COMMISSION COUPES SENIORS – Officialisation de participation
4. COMPETITIONS FEMININES – Calendriers D1
5. COMPETITIONS JEUNES – Ententes
6. COMPETITIONS SENIORS
7. RAPPEL TOURNOIS U6 à U13
8. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



## COMITE de DIRECTION



---

<b>Réunion du :</b>	Lundi 22 août 2022
---------------------	--------------------

---

<b>Présidente :</b>	Mme Evelyne BAUDUIN -
---------------------	-----------------------

---

<b>Présents :</b>	Mmes Nathalie COCKENPOT - Micheline GOLAWSKI - Delphine BRESA - MM. Daniel SION - Richard RATAJCZAK - Didier CLAY - Gérard DEBONNE - Bernard DEJARDIN - Alain DELHAYE - Jean DENEUVILLE - Eric GOOSSENS - Denis LAMORILLE - Francis LEYVAL - Serge PAUCHET - Pascal WATEL -
-------------------	--

---

<b>Excusés :</b>	MM. Chouki BELLA - Gael MOLLET - Marc TINCHON - Henry MACIUSZCZAK, Président de la CAA
------------------	---

---

<b>Assistent à la réunion :</b>	Mme Sylvie PAYAGE, Directrice administrative - M. Makhloufi REBATTACHI, CTD -
-------------------------------------	--

---

<b>Absents :</b>	
------------------	--

---

✓ Approbation du PV de la réunion du **3 Mai 2022** paru sur l'Hebdo Foot Artois n° 783 du **10 mai 2022** et du PV de la réunion exceptionnelle du 11 Mai 2022 paru sur l'Hebdo Foot Artois N°784 du **17 mai**.

✓ Les membres du Comité Directeur présentent leurs condoléances à **Pascal WATEL** et à l'**US HESDIGNEUIL** à la suite du décès de **Monsieur Philippe WATEL**

### DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

#### › Mesures disciplinaires - Bureau du 23 Juin

En application du 2<sup>ème</sup> alinéa du préambule au barème disciplinaire qui laisse au Comité Directeur du district toute latitude pour aggraver les sanctions prévues au barème disciplinaire, le comité Directeur se réserve la possibilité d'évoquer certains faits graves en dehors de toute ingérence dans les décisions de la Commission de discipline.

En application du dernier paragraphe du barème disciplinaire le district décrète que la Commission de discipline a vocation à procéder à un retrait de points, selon les circonstances, pour toute infraction relevant des chapitres 8 à 13 du barème disciplinaire.

Ces dispositions sont approuvées.

#### › Complément à la décision du 23 Juin présenté par la commission de discipline

Le retrait de points défini ci-dessus concerne les cas graves et fera l'objet d'une audition des personnes concernées.

Cette disposition est approuvée.

#### › Application de l'article 200 des Règlements Généraux FFF

En complément des dispositions ci-dessus, le Comité Directeur interroge la FFF afin de savoir si le retrait de points évoqué peut s'appliquer à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évoluant dans les compétitions de district plutôt qu'à l'équipe fautive en dehors de toute décision disciplinaire.

Cette proposition est approuvée.

#### › Vérification des licences

La commission de discipline ayant constaté, lors des auditions, une augmentation reconnue des cas de fausses licences alors que l'identité des joueurs sur la feuille de match n'a pas fait l'objet de vérification, propose l'augmentation de l'amende pour défaut reconnu de cette vérification à 50€.

Cette proposition est approuvée.

#### › Frais de déplacement et d'arbitrage

En fonction des études présentées par le trésorier la proposition suivante est soumise au Comité directeur

##### Frais de déplacement des arbitres et des officiels

- De 1 à 36 kms : forfait de 14€
- Au-delà : 0,40 euro du km
- Indemnité d'équipement des arbitres :
- Majoration de 1 euro des différentes indemnités

##### Forfaits futsal

- D1 : 40 €
- D2 : 38€
- D3 : 35€

Il est rappelé que si le match n'a pas lieu les arbitres perçoivent 50% du forfait.

Cette proposition est adoptée avec effet au **1er septembre 2022**.

#### › Commissions

Le Comité Directeur adopte la suppression de la commission de coordination des finales de coupes et renvoie ses attributions à la commission des coupes et approuve la création d'une commission de développement du futsal, principalement orientée vers les jeunes.

#### › Règlement intérieur de la CAA :

Le projet présenté est adopté après quelques rectifications aux articles 4, 8, 18 à 21, 23, 26 et 37.

Il est ajouté un article 30 concernant les arbitres de club et l'annexe 2 est complétée par les mentions relatives à la notification des sanctions et la possibilité d'un appel.

#### › Nominations :

Le Comité Directeur propose à la ligue les référents suivants :

Féminines : **Micheline GOLAWSKI**

Bénévoles : **Gérard DEBONNE**

#### › Carton vert :

Pour cette opération reconduite par la FFF le Comité Directeur décide d'intégrer pour la saison 2022 – 2023 les rencontres de la catégorie U12/U13.

**Les présentes décisions sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours  
à compter de la parution du texte présent.**

## ASSEMBLEES GENERALES

#### › Assemblée Générale du 11 Juin 2022 à HAINES

Le procès-verbal sera publié prochainement.

Parmi les clubs absents ou non représentés il faut noter 3 clubs de Ligue, 8 clubs de D1/D2, 14 clubs de D3/D4 et 12 clubs de futsal.

#### › Assemblée Générale d'Automne :

Elle se tiendra le **22 octobre** à l'Espace des 3 Rivières à **MAROEUIL** à l'occasion du centenaire du club. Le Comité Directeur adopte le projet d'ordre du jour et évoque les différentes options qui se présentent pour gratifier les clubs présents.

Un appel aux vœux sera lancé dans les prochains jours et l'assemblée consultative sera convoquée pour le **20 septembre à 18 heures**.

#### › Assemblée Générale du Comité départemental :

Elle se tiendra le **1er octobre** à **ST MARTIN LES TATINGHEM**.

## ENGAGEMENTS

#### › Championnats

Seniors D1 : 24 clubs - D2 : 25 - D3 : 36 - D4 : 48 - D5 : 60 - D6 : 58 -

En D7 61 équipes sont engagées à ce jour sachant que les groupes seront publiés le **5 septembre** et que les engagements à ce niveau seront reçus jusqu'au **15 Octobre**.

#### › Féminines

Pour la compétition à 7, 28 équipes sont engagées alors qu'en seniors à 11, 13 équipes ont fait parvenir leur engagement.

**HENIN** (b) devant encore disputer un barrage d'accession et certaines équipes étant susceptibles de se désister une décision sera prise dans les premiers jours de septembre pour soit organiser un groupe unique si 12 équipes ou moins restent en lice soit mettre en place une compétition en 2 phases avec des groupes réduits

#### › Jeunes

A ce jour 248 équipes sont engagées contre 255 la saison dernière :

U14 : 15 équipes - U15 : 96 - U16 : 33 - U17 : 15 - U18 : 87.

A noter une baisse importante en U15 à 8.

#### › Football d'animation

Engagements :

U13 D1 : 20	U11 D1 : 19
D2 : 44	D2 : 37
D3 : 73	D3 : 55
D4 : 103	D4 : 48

A noter que l'usage de la FMI sera imposé en U11 D2.

#### › Futsal et vétérans

La clôture des engagements est fixée au **31 août**.

#### › Coupes Seniors

- Coupe de France : 165 équipes engagées.

Le tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour réalisé en direct sur la page facebook du district a été vu près de 500 connexions. Le 2<sup>ème</sup> tour sera tiré dans les mêmes conditions le **30 Aout**.

- Coupes de district : Coupe d'Artois : 171 engagés - Coupe Plateau : 77 - Coupe Demandrille : 52  
- Coupe Letévé : 39 - coupe Mallez : 51 - Coupe Cica : 66

› Féminines : 17 engagées.

› Futsal : 23 engagés en coupe d'Artois et 11 en coupe Verdure.

› Jeunes : 61 engagés en coupe Gambardella dont les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tours ont également été réalisés en direct sur facebook.

## NOUVELLES DES CLUBS

› Affiliation : AIRE FUTSAL - UFC LENS

› Reprise d'activité : US VALHUON

› Inactivité seniors : AS ROCLINCOURT - AS NOYELLES/VERMELLES - ASC CAMBLAIN

- › Cessation totale d'activité : FC AVION REPUBLIQUE - VERQUIN LES MORDUS
- › Changement de district : AS SALOME en provenance du district FLANDRES - O HESDIN en U16 Féminines.
- › Demande de rétrogradation : ES BOIS BERNARD en D7
- › Rectification au palmarès saison 2021 – 2022 : Champion de D5 : US BOUBERS- Vainqueur de la coupe du Ternois : sur décision de la commission de gestion des Litiges : US BOUBERS.
- › Changements de secteur demandé lors des engagements : 14 demandes reçues ; 13 acceptées. Le refus a été explicité au club concerné.

## INFORMATIONS DIVERSES

- › 3 sessions de formation PFC1 sont programmées les 8, 10 et 15 Septembre.

### › Bons de matériel Nike

Cette opération est reconduite pour les clubs inscrits d'une valeur de :

350 € pour les clubs comptant jusqu'à 99 licenciés

650 € de 100 à 299 licenciés

975 € à partir de 300 licenciés

### › Bons d'essence

Les procédures de remise ne sont pas connues.

### › Copa Cola (futsal)

Les finales régionales se dérouleront à **MERICOURT** et **BETHUNE**.

Le plateau masculin aura lieu le **samedi 27 août** à **MERICOURT** à partir de **11 heures**.

Le plateau féminin aura lieu le **dimanche 28 août** à **BETHUNE** à partir de 11 heures.

Le district est représenté par **AVION** et **ST VENANT** en masculins et par **BETHUNE FUTSAL** et **CS HABARCQ** en féminines.

### › Arbitrage

A ce jour 117 arbitres ont rendu un dossier incomplet ou n'ont remis aucun document.

### › Licenciés

Au **20 août** le district compte 18 219 licenciés contre 17 425 la saison dernière à la même date.

**La Présidente du District :**  
Evelyne BAUDUIN.

**Le Secrétaire Général :**  
Richard RATAJCZAK.



## STATUT ARBITRAGE



### CLUBS AUTORISES A UTILISER UN OU DEUX JOUEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2022/2023

Conformément à l'Article 45 du Statut de l'Arbitrage, les clubs indiqués ci-dessous sont autorisés à aligner un ou deux joueurs mutés supplémentaires titulaires d'une licence « Mutation » à placer dans les équipes désignées. **Cette mutation est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.**

Clubs	2 Mutés supplémentaires	1 Muté Supplémentaire	1 Muté Supplémentaire
AJ ARTOIS		SENIOR (D3)	U18A (DISTRICT)
AS BAPAUME VAULX	SENIOR (D3)		
US BEUVRY		U18A (DISTRICT)	
FC CAMBLAIN		U13A (DISTRICT)	
UC DIVION	SENIOR (D5)		
AAE DOURGES		U18A (DISTRICT)	
ES DOUVRIN		SENIOR (D4)	
US GONNEHEM	SENIOR (D3)		
US HAM en ARTOIS		SENIOR (D6)	
US HESDIGNEUL		SENIOR (D3)	
FC HERSIN	SENIOR (D3)		
FC HINGES		SENIOR (D3)	
US HOUDAIN		SENIOR (D3)	
USO LENS		SENIOR (D1)	
USA LIEVIN		SENIOR (D1)	SENIOR (D4)
FC LILLERS	SENIOR (D4)		
AC NOYELLES GODAULT		U18A (DISTRICT)	
AS SAILLY LABOURSE		SENIOR (D3)	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District ([SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR](mailto:SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR)) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**POUR INFO CLUBS de LIGUE AYANT des MUTES SUPPLEMENTAIRES**

Clubs	2 Mutés supplémentaires	1 Muté Supplémentaire	1 Muté Supplémentaire
CS AVION	SENIOR (R2)		
US BIACHE		SENIOR (R2)	
Car BILLY MONTIGNY		SENIOR (R2)	SENIOR (D2)
USO BRUAY		SENIOR (D2)	
ES BULLY les MINES		SENIOR (R1)	
COS MARLES		SENIOR (R3)	
SCPP WINGLES		SENIOR (R3)	

Le président de la Commission du Statut Arbitrage  
Daniel SION



## COMMISSION DES COUPES SENIORS

### OFFICIALISATION DE PARTICIPATION



## VETERANS

Après vérification des bulletins d'engagements des clubs à la date du **20 août 2022**, veuillez trouver ci-dessous la répartition des clubs dans les différentes coupes Vétérans à 11 et 7, Féminines à 7 et Futsal.

### Coupe ARTOIS Vétérans Challenge Jacques PENNINCK

**RAPPEL :** **Engagement OBLIGATOIRE** pour tous les clubs disputant les championnats de District. Conformément au règlement des coupes ARTICLE 1 l'engagement est obligatoire en coupe ARTOIS, les équipes suivantes ont été incorporées d'office en **coupe Vétérans Challenge Jacques PENNINCK**.

#### Les engagés à ce jour sont :

AAE AIX - FC ANNAY - US ANNEZIN – AS PTT ARRAS - AAF AUBY - FC AUCHEL - RC ATREBATE - CS AVION - US CHT AVION - AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX - AS BEAURAINS - AS BERNEVILLE - STADE BETHUNE - US BEUVRY - US BIACHE - US BILLY BERCLAU - Car BILLY MONTIGNY - AS BREBIERES - FC CHARCOT BULLY - US RUCH CARVIN - US CROISILLES - FC DAINVILLE - UC DIVION - ES DOUVIRIN - USO DROCOURT - AAE EVIN - SC FOUQUIERES - US GONNEHEM - CS HABARCQ - UAS HARNES - OLYMPIQUE HENIN - STADE HENIN - FC HERSIN - FC HINGES - US HOUDAIN - ESC ILLIES AUBERS - US IZEL les ESQUERCHIN - FCE LA BASSEE - ES LABEUVRIERE - AS LENS - US LESTREM - ESP CALONNE LIEVIN - CS DIANA LIEVIN - OLYMPIQUE LIEVIN - AS LOISON - USSM LOOS - AS MAROEUIL - EC MAZINGARBE - US MONCHY au BOIS - FC MONTIGNY - US PAS - AS QUIERY - FC RICHEBOURG - US RIVIERE - AS ROCLINCOURT - AS LYSSOIS - FC SERVINS - ES ST LAURENT FEUCHY - SC ST NICOLAS - CSAL SOUCHEZ - FC TILLOY – E. VERQUIN - US VIMY -

A ce jour pour cette saison **63** équipes participeront à la Coupe d'ARTOIS Vétérans Challenge Jacques PENNINCK.

Les équipes suivantes ne peuvent participer aux coupes n'étant pas inscrites en championnat :  
SC ARTESIEN - FC MERICOURT

Le 1<sup>er</sup> tour de la coupe d'ARTOIS Vétérans Challenge Jacques PENNINCK est prévu le **25 septembre 2022**.

Le 2<sup>ème</sup> tour de la coupe d'ARTOIS Vétérans Challenge Jacques PENNINCK est prévu le **9 octobre 2022**.

### Coupe Vétérans Léonce LOYEZ

**RAPPEL :** Réservé aux équipes éliminés de la coupe Vétérans Challenge Jacques PENNINCK.

#### Les engagés à ce jour sont :

AAE AIX - FC ANNAY - US ANNEZIN – AS PTT ARRAS - AAF AUBY - FC AUCHEL - RC ATREBATE - US CHT AVION - AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX - AS BEAURAINS - AS BERNEVILLE - STADE BETHUNE - US BEUVRY - US BILLY BERCLAU - Car BILLY MONTIGNY - AS BREBIERES - FC CHARCOT BULLY - US RUCH CARVIN - US CROISILLES - UC DIVION - ES DOUVIRIN - USO DROCOURT - AAE EVIN - SC FOUQUIERES -

US GONNEHEM - CS HABARCQ - UAS HARNES - OLYMPIQUE HENIN - STADE HENIN - FC HERSIN - FC HINGES - US HOUDAIN - ESC ILLIES AUBERS - US IZEL - ES LABEUVRIERE - FCE LA BASSEE - AS LENS - US LESTREM - ESP CALONNE LIEVIN - CS DIANA LIEVIN - OLYMPIQUE LIEVIN - AS LOISON, USSM LOOS - AS MAROEUIL - EC MAZINGARBE - US MONCHY au BOIS - FC MONTIGNY - AS QUIERY - FC RICHEBOURG - US RIVIERE - AS LYSSOIS - FC SERVINS - ES ST LAURENT FEUCHY - FC TILLOY - CSAL SOUCHEZ –

A ce jour pour cette saison **55** équipes participeront à la **Coupe Léonce LOYEZ**

Les clubs suivants ne sont pas engagés, ils ont la possibilité de le faire par le Bordereau d'Engagement Tardif » téléchargeable sur le site internet du district : District Artois « DOCUMENTS DIVERS » SAISON 2022-2023 Bordereau Engagements Tardifs :

CS AVION - US BIACHE - FC DAINVILLE - US PAS en ARTOIS - AS ROCLINCOURT - SC ST NICOLAS – E. VERQUIN - US VIMY.

Les équipes suivantes ne peuvent participer aux coupes n'étant pas inscrites en championnat :  
SC ARTESIEN - FC MERICOURT -

Le 1<sup>er</sup> tour de la coupe Vétérans Léonce LOYER est prévu le **30 octobre 2022**.

Le 2<sup>ème</sup> tour de la coupe Vétérans Léonce LOYER est prévu le **6 novembre 2022**.

### Coupe du TERNOIS VETERANS

**RAPPEL** : Cette coupe est réservée qu'au secteur du TERNOIS.

#### Article 1 du règlement des coupes

##### Particularité 1 :

Cette coupe ne pourra se dérouler que si au moins six équipes sont engagées.

##### Les engagés à ce jour sont :

RC ATREBATE - AS BERNEVILLE - CS HABARCQ - US RIVIERE - AS TINCQUIZEL.

A ce jour pour cette saison **5** équipes participeront à la **Coupe Vétérans TERNOIS**.

Le club suivant n'est pas engagé, il a la possibilité de le faire par le Bordereau d'Engagement Tardif » téléchargeable sur le site internet du district : District Artois « DOCUMENTS DIVERS » SAISON 2022-2023 Bordereau Engagements Tardifs :  
US PAS en ARTOIS.

L'équipe du CS AVION ne peut participer à la coupe du TERNOIS car pas dans le secteur ST POL sur TERNOISE. Les frais d'engagement ne seront pas prélevés du compte club district.

### Coupe ARTOIS Vétérans à 7

**RAPPEL** : **Engagement OBLIGATOIRE** pour tous les clubs disputant les championnats de District.

Conformément au règlement des coupes ARTICLE 1 l'engagement est obligatoire en coupe ARTOIS, les équipes suivantes ont été incorporées d'office en **coupe ARTOIS Vétérans à 7** :

ES ALLOUAGNE - ACFL BETHUNE - US GONNEHEM - AG GRENAY - US GRENAY - ES HAINES - O LA COMTE - USO MEURCHIN - AJ NEUVILLE - FC THELUS - AS VALLEE de la TERNOISE - AS SALOME -

Les frais d'engagement seront prélevés sur le compte club district.

### Les engagés à ce jour sont :

US ABLAIN- JS ACHIET - ES ALLOUAGNE - ES ANGRES - US ARLEUX - AS AUCHY - AS BAILLEUL - ACFL BETHUNE - FC BEAUMONT - US BILLY BERCLAU - ES BOIS BERNARD - FC BOUVIGNY - ES BULLY - FC CHARCOT BULLY - OLYMPIQUE BURBURE - FC BUSNES - ASC CAMBLAIN - FC CAMBLAIN - FC DYNAMO CARVIN - EPINOY CARVIN - AS CAUCHY - OC COJEUL - JS ECOURT - FC ESTEVELLES - FC GIVENCHY - US GONNEHEM - AG GREYAY - US GREYAY - ES HAINES - FC HERSIN - US HESDIGNEUL - O LA COMTE - ES LABEUVRIERE - RC LABOURSE - US LAPUGNOY - ES LAVENTIE - COS MARLES - USO MEURCHIN - FC MONTIGNY - AJ NEUVILLE - AS NEUVIREUIL - AC NOYELLES GODAULT - ASSB OIGNIES - AS SAILLY LABOURSE - RC SAINS - AS SALOME - SC ST NICOLAS - US ST POL - ES ST CATHERINE - FC THELUS - AS TINCQUIZEL - AS VALLEE de la TERNOISE - VAUDRICOURT KENNEDY – VERMELLES –

A ce jour pour cette saison **52** équipes participeront à la **Coupe ARTOIS Vétérans à7**.

Les équipes suivantes ne peuvent participer aux coupes n'étant pas inscrites en championnat :

AFC LIBERCOURT- USA LIEVIN - FC MERICOURT-

Le 1<sup>er</sup> tour de la coupe d'ARTOIS Vétérans à7 est prévu le **9 octobre 2022**.

Le 2<sup>ème</sup> tour de la coupe d'ARTOIS Vétérans à7 est prévu le **30 octobre 2022**.

## FUTSAL

### Coupe ARTOIS FUTSAL

**RAPPEL** : l'engagement est obligatoire pour toutes les équipes A disputant les championnats de Régionale 2 et de District.

Le point sur les engagements en Coupe ARTOIS FUTSAL sera fait lors de la première réunion de la commission des coupes début septembre.

### Coupe Alain VERDURE

**RAPPEL** : réservé aux équipes A, B et C engagées en championnat de District à l'exception des équipes évoluant en championnat de D1. Une seule équipe par club est admise à disputer cette coupe.

Le point sur les engagements en Coupe Alain VERDURE sera fait lors de la première réunion de la commission des coupes début septembre.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (**SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR**) dans un délai de **2** jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **65** euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

Le Président de la commission des Coupes  
Daniel SION



## COMPETITIONS FEMININES

### CALENDRIERS D1



Les calendriers du championnat D1 Seniors Féminines à 11 est subordonné au match de barrage : HENIN FEMININS / COMPIEGNE qui aura lieu le **dimanche 11 septembre**.

En cas de victoire, le FCF HENIN-BEAUMONT jouera en R2 : le championnat D1 séniors féminines Artois sera composé d'une poule unique de 12 équipes.

En cas de défaite du FCF HENIN-BEAUMONT le championnat D1 séniors féminines Artois se jouera en 2 phases avec 13 équipes dans la mesure où les championnats de districts doivent se terminer au plus tard le **15 mai 2023**.

1ere phase 2 groupes : un groupe de 6 équipes et un groupe de 7 équipes en 5 matchs sec pour le groupe de 6 équipes, en 6 matchs sec pour le groupe de 7 équipes.

Les 3 premiers de chaque groupe constitueront la poule niveau 1, les 3 derniers de chaque groupe constitueront la poule niveau 2.

Le premier de la poule niveau 1 sera désigné champion d'Artois et participera aux barrages pour la montée en championnat R2 féminine.

Dans les deux cas la première journée de championnat est programmée au **18 septembre 2022**, une modification sera apportée au calendrier général féminines.

**La Présidente de la Commission :**  
**Micheline GOLAWSKI.**



## COMPETITIONS JEUNES

### LES ENTENTES



→ Les ententes sont valables pour 1 an et doivent être renouvelées chaque année (à saisir via FOOTCLUB).

→ En ce qui concerne les brassages jeunes, les ententes ne peuvent s'engager qu'en niveau 2 (article 4 de l'annexe 7.3).

**La Commission des Jeunes :**  
**Pascal WATEL**  
**Marc TINCHON.**



## COMPETITIONS SENIORS



→ Comme les saisons précédentes, les engagements d'équipes en **D7** seront acceptés jusqu'à la veille de la 3eme journée de championnat, soit le 15 octobre.

Toutefois, afin d'éviter, à la fois de trop nombreux exempts (groupes de 10 laissant 2 places disponibles) et des refus d'équipes faute de places, il est impératif de faire parvenir à la commission les engagements le plus rapidement possible.

La 1ere journée étant fixée au **18 septembre**, le projet de groupes et de calendrier des matchs sera publié le septembre.

→ Dérogations permanentes en Seniors pour les rencontres à domicile :

### D4 – GROUPE B :

FC LILLERS : **Dimanche à 17 heures**

### D4 – GROUPE D

US NOYELLES SOUS LENS : **Dimanche à 14 heures 30**

### D5 – GROUPE A

ES ST LAURENT (c) : **Dimanche à 17 heures - gazon (repli sur le synthétique)**

US ST POL (c) : **Samedi à 18 heures 30 - Stade L Lagrange**

### D5 – GROUPE C

ES BULLY (c) : **Dimanche à 13 heures sur le synthétique**

### D5 – GROUPE E

ASSB OIGNIES (c) : **Dimanche à 15 heures sur le synthétique**

### D6 – GROUPE B

FC CALONNE (c) : **Samedi à 17 heures 30 - Stade Lojtek (synthétique)**

ESD ISBERGUES (c) : **Samedi à 17 heures 30 - Stade Basly (synthétique)**

### D6 – GROUPE C

AFCL BETHUNE (c) : **Samedi à 15 heures 30 - Terrain des Cheminots**

### D6 – GROUPE D

USO MEURCHIN (c) : **Dimanche à 13 heures - terrain annexe**

US NOYELLES SOUS LENS (c) : **Dimanche à 17 heures - Stade Gallet (synthétique)**

SC ST NICOLAS (c) : **Dimanche à 15 heures - Stade Molo (synthétique)**

### D6 – GROUPE E

CS DIANA LIEVIN (c) : **Dimanche à 13 heures - sur synthétique**

Richard RATAJCZAK.



## TOURNOIS U6 à U13



Pour les tournois ou plateaux organisés pour ces catégories de joueurs (joueuses) il est impératif de respecter dans les règlements transmis par les clubs aux fins d'homologation les points suivants :

- Respect du temps de jeu total
  - 40 minutes pour les U6 à U8
  - 50 minutes pour les U9 à U11
  - 60 minutes pour les U12, U13
- En cas d'égalité les équipes sont départagées par une épreuve de jonglage (préconisation de la DTN)

**Le Secrétaire Général :**  
Richard RATAJCZAK.



## TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



27 août  
27 août

RC SAINS  
USO BRUAY

U12/U13  
U9/U10

3 septembre

AS CAUCHY

U12/U13 – U10/U11

3 septembre

US GRENAY

U13 – U11